



Réforme du lycée : les raisons de notre opposition

Depuis la polémique autour de l'Histoire, devenue simple option en classe de terminale L, la réforme des lycées a fait couler beaucoup d'encre. Cela n'est probablement pas fini, même si la division des organisations syndicales et les votes au Conseil Supérieur de l'Education laissent craindre une mise en application dès 2010. Si le SNALC-CSEN s'oppose depuis le début à ce nouveau dispositif, ce n'est ni en raison d'un conservatisme exacerbé, ni par corporatisme, mais parce que l'intérêt bien compris des élèves et de leurs professeurs l'impose.

Une réforme chronologiquement aberrante

Si le gouvernement se veut aussi acharné à réformer les classes de seconde, première et terminale, outre une volonté constante d'économiser des postes, c'est en raison des manifestations lycéennes qui, régulièrement, le mettent en difficulté. Quel est, en premier lieu, le problème du lycée ? Il réside dans le fait qu'un pourcentage important d'élèves – entre 20 et 30% - entre en classe de seconde sans posséder les rudiments élémentaires qui lui permettront de suivre les enseignements dispensés. Il en résulte une difficulté grandissante à obtenir des classes qu'elles se plient au rythme de travail nécessaire, et une succession d'orientations par défaut qui, plus tard, se traduiront par un taux d'échec de près de 65% à l'issue des deux premières années d'université. Contraints de recourir constamment à des procédures de soutien et de « remédiation » coûteuses et inefficaces, les pouvoirs publics procèdent, avec constance, à

des aménagements visant à réduire la part des disciplines scolaires dans les cursus. C'est donc le collège qu'il faudrait, impérativement réformer. Or, jusqu'à ce jour, l'actuelle majorité n'a jamais eu le courage d'affronter les partisans du « moule unique », préférant s'aligner sur les conceptions de ses adversaires et poursuivant activement la politique des gouvernements antérieurs... Il est clair, dans ces conditions, que **l'actuelle réforme, et particulièrement la mise en place d'un « tronc commun » en première, n'a d'autre finalité que de poursuivre, au lycée, les erreurs commises au collège**, lesquelles sont en passe de ruiner tout le crédit du système éducatif...

Une baisse inacceptable des heures d'enseignement

Au-delà de la seule question de l'Histoire, qui revêt un caractère symbolique inacceptable, ce sont donc 198 heures d'enseignements scientifiques qui seront perdues en trois ans pour un élève qui se présentera au baccalauréat S. Dans le même temps, ce sont 54 heures d'enseignements littéraires qui seront sacrifiées en trois ans, pour un lycéen qui passera le baccalauréat L... On ne peut que s'interroger sur **l'extrême duplicité d'un gouvernement qui, sous couvert de revaloriser les parcours littéraires, supprime 2 heures de littérature française sur 4 en première et terminale !** Le prétexte avancé pour justifier ces agissements réside dans la mise en place d'un dispositif d'« accompagnement personnalisé » de deux heures, dont on affirme qu'il s'agira d'un enseignement disciplinaire... Mais chacun sait très bien qu'outre son inefficacité d'emblée prévisible, cette mesure versera instantanément dans tous les travers auxquels le « pédagogisme » nous a accoutumés. Au bilan, ces manipulations, censées assurer la « réussite de tous les élèves », (air connu), se solderont par une augmentation des recours aux officines privées de soutien

scolaire proportionnelle à la régression des heures d'enseignement.

Une explosion des disparités entre les établissements

Depuis de nombreuses années, les actuels détenteurs du pouvoir politique avaient pris l'habitude d'en référer, pour toute difficulté concernant l'Ecole, à une panacée : **« l'autonomie de l'établissement »**. Dans le cadre de la réforme du lycée, c'est une part non négligeable des enseignements qui sera laissée aux bons soins des initiatives locales. Le **« conseil pédagogique »**, sorte d'officine destinée à soumettre les professeurs aux diktats de leur hiérarchie, outre les graves atteintes à la liberté d'enseigner, se verra renforcé dans ses prérogatives. À n'en pas douter, cette situation se traduira par une explosion des disparités entre les lycées, amplifiée par **la suppression de la carte scolaire**, dont on sait qu'elle trouve rapidement ses limites dans la capacité d'accueil des établissements les plus demandés. Ce phénomène, déjà extrêmement sensible et qui suscite un fort sentiment d'injustice chez les usagers du système, **ne manquera pas d'augmenter encore la part de l'enseignement privé**. On est, dès lors, en droit de se demander si, au bout du compte, ce qui prévaut chez ceux qui nous gouvernent ne se résume pas à la volonté d'en finir progressivement avec un système public d'éducation qu'ils jugent trop coûteux et, surtout, trop porté à la contestation...

On aurait tort, pour finir, de prendre les actions de résistance organisées par les professeurs, comme d'inutiles et sempiternelles gesticulations : si cette politique se poursuit sans discontinuer, c'est la jeunesse, une fois de plus, qui en fera les frais... ■

Bernard KUNTZ
Secrétaire Général de la CSEN



Avis de **tempête** syndicale pour un futur **orageux**...

Les 15, 16 et 17 octobre, le SNE a participé au congrès de la FGAF à Saint-Raphaël. Il a renouvelé publiquement sa satisfaction d'avoir rejoint, par l'affiliation de la CSEN, une fédération autonome et indépendante politiquement. A cette occasion, le SNE a également présenté ses ambitions pour le Premier Degré de l'enseignement, en terme de représentativité et d'influence. Bien qu'on lui ait rappelé sa performance décevante aux dernières élections professionnelles, il a réaffirmé son intention de poursuivre dans sa voie revendicative, afin d'être rejoint par celles et ceux qui ne s'y retrouvent plus dans le désordre actuel et ce, malgré une quasi-hégémonie des syndicats majoritaires. C'est dans cet esprit qu'il s'est réuni en congrès à Arras les 17, 18 et 19 novembre.

Le **SNE** s'est prononcé en priorité pour une revalorisation des salaires par des augmentations d'indice, des raccourcissements de passage d'échelon et un accès à la Hors classe porté au maximum légalement prévu. Il réclamera également au Ministre de l'Éducation Nationale la création d'une indemnité de suivi et d'orientation des élèves sur le modèle des professeurs en collège et en lycée.

Rappelons que le salaire d'un Professeur des écoles a subi une dépréciation de 20 % en 20 ans !

Fort d'une conscience de plus en plus forte de la pénibilité et de la dangerosité de l'exercice de la profession, le **SNE** défendra - lors du prochain choc sur les retraites - le maintien du calcul des pensions sur l'indice des six derniers mois d'activité, la suppression de la décote et l'octroi d'une bonification d'une année pour 10 ans travaillés dans la prise en compte du calcul des trimestres pour l'attribution des pensions.

Le **SNE** restera le seul à exiger le respect des droits du travail dans l'Éducation Nationale avec la création d'un comité d'entreprise, d'une véritable médecine du travail et d'un comité d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail.

De la même façon, il réclamera la juste et stricte application des décrets, avec un traitement égal dans toutes les académies, afin que cessent les écarts et les injustices commises au gré des interprétations et des volontés des administrations, quand elles n'obéissent pas purement et simplement à la logique égalitariste des syndicats majoritaires.

Dans ses revendications propres, le **SNE** a bien conscience de la menace qui pèse sur toute la fonction publique, à commencer par les coupes claires opérées sans discernement depuis plusieurs années.

Lors des combats à venir, le **SNE** compte beaucoup sur l'unité et la solidarité de ses partenaires de la **FGAF**, de la même façon que ses partenaires pourront compter sur lui.

Il est bien évident que l'année qui s'annonce sera, pour la fonction publique, l'année de tous les dangers à l'issue de laquelle les fonctionnaires pourraient voir leurs conditions de travail et leur niveau de vie se dégrader, si aucune cohésion ni aucun rassemblement fédérateur ne voient rapidement le jour. ■

Jean-François BOUSQUET
Secrétaire Général du SNE-CSEN
Philippe CHARBONNEL
Secrétaire Général du SNE-CSEN



Réforme du lycée

Derrière les apparences...

Les textes précisant l'organisation du futur lycée ont finalement été approuvés le 10 décembre lors d'un Conseil Supérieur de l'Education plus qu'animé...

Est-ce là le dernier acte d'une pièce mouvementée ? Luc Chatel doit-il considérer qu'il a réussi un an après, là où Xavier Darcos avait été mis en échec par une mobilisation massive des lycéens ?

Tout dépend peut-être de l'appréciation que porteront ces derniers sur une réforme qui affichait dans les prétendus « points de convergence » de juin 2008 son ambition de « mieux correspondre aux attentes des lycéens ». Le fait qu'elle soit refusée par les deux organisations syndicales les plus représentatives du monde enseignant et par de nombreuses associations de spécialistes ne trouble apparemment pas le Ministre qui se félicitait à la sortie du CSE de ce que les projets de décret et d'arrêté présentés aient été adoptés, ajoutant : « chaque fois qu'il y a une réforme, on assiste à la montée au créneau des lobbies disciplinaires. »

La mobilisation des professeurs de SES, puis la pétition en faveur de l'Histoire Géographie, ont pu apparaître en effet légitimes à certains mais témoigner pour

d'autres de la manifestation crispée de corporatismes d'un autre âge. Peut-on en effet s'opposer aux ambitions d'une réforme mettant en avant un meilleur suivi des élèves, une meilleure orientation, un rééquilibrage des séries et un meilleur apprentissage des langues ?

Et c'est bien là que réside toute la supercherie : **masquer derrière un discours consensuel des dispositifs organisant exactement le contraire de ce qu'ils prétendent promouvoir.**

L'accompagnement personnalisé doit être favorisé. Que propose le Ministère ? Deux heures hebdomadaires mal définies entraînant la suppression de modules de français et mathématiques et d'heures d'expérimentation en sciences qui permettaient justement de travailler en petits groupes.

La série L doit être revalorisée. Comment ? Par la suppression des mathématiques en 1ère, de 2 heures de français en Terminale, la création d'une nouvelle discipline totalement floue intitulée « droit et grands enjeux du monde contemporain » et la dévalorisation de la filière S (suppression de l'Histoire-Géographie en Terminale mais aussi de 2 heures de sciences hebdomadaires en moyenne sur tout le parcours en lycée !). On pourrait ainsi multiplier les exemples montrant que derrière chaque affirmation apparemment positive se cache une perte sèche en savoirs inculqués aux élèves, accompagnée d'une perspective – alléchante pour le gestionnaire – de suppressions de postes .

Les mots sont beaux, la réalité le sera moins. Ainsi à quoi reviendra l'autonomie tant vantée ? À gérer la pénurie différemment selon le contexte

local : à Sarcelles les projets « tri sélectif et citoyenneté », à Paris Vè l'utilisation des heures d'accompagnement pour la création d'une option masquée de « langue et culture de l'Antiquité » ! Quant au beau mot de culture – Nicolas Sarkozy entendait, dans son discours du 13 novembre lui « donner une place centrale » au lycée – elle risque de se réduire aux loisirs du vidéo-club et aux partenariats extérieurs. Nous n'avons rien contre le fait d'emmener nos élèves à l'Opéra mais profiteront-ils vraiment de « Didon et Enée » ou de « Samson et Dalila » si les horaires disciplinaires réduits ne permettent plus de transmettre les bases de la culture générale ? Le Président volontaire cache bien mal ici le lecteur malheureux de *la Princesse de Clèves* qui déclarait par ailleurs « vous avez le droit d'étudier les langues anciennes mais pourquoi le contribuable devrait-il payer pour ça ? »...

On peut comprendre que le vernis d'une réforme bien présentée ait pu séduire de nombreux parents. On comprend moins bien comment des syndicats d'enseignants cautionnent la dégradation annoncée des conditions de travail des professeurs et le renoncement à l'ambition qualitative de leur enseignement. Et on comprend encore moins que le **SNALC-CSEN soit quasiment le seul à clamer haut et fort que la logique aurait voulu, après la réforme de l'école élémentaire, que l'on s'attaquât enfin aux dysfonctionnements du collège au lieu de s'étonner benoîtement de l'échec de beaucoup trop d'élèves au lycée...** ■

Béatrice BARENNES

Secrétaire nationale à la pédagogie
du SNALC



Odontologie

Tableau de service,

triple mission :

la quadrature du cercle

Les odontologistes, comme les médecins, sont tenus d'assurer une triple mission d'enseignement, de recherche et d'activité de soins. Les évolutions récentes dans toute l'université ont ajouté une activité supplémentaire, souvent très lourde, d'administration. La confédération AutonomeSup, par son implication dans les réformes engagées par la LRU, a permis de mettre en place une réflexion sur les « équivalences » de façon à ce que de nombreuses tâches exercées par les enseignants, et sous-estimées, soient prises en compte dans l'évaluation de leur activité. Un arrêté du 31 juillet approuvant ce « référentiel national d'équivalences horaires » a été publié au JO ; il est consultable sur le site <http://autonomesup.com>.

Ce texte, devenu indispensable tant les tâches incombant aux enseignants d'odontologie sont devenues nombreuses, permettra de mieux établir leurs tableaux de service. En effet, s'il existe un nombre officiel de vacations (d'une durée qui reste imprécise dans la plupart des cas) à effectuer par les titulaires, il reste un grand flou quant aux modalités de leur mise en œuvre. C'est là que **la triple mission vient brouiller les cartes**, et en particulier pour les enseignants titulaires à temps partiel hospitalier.

Deux attitudes peuvent être envisagées par la hiérarchie. Soit, comme en médecine, considérer que c'est l'institution qui doit, globalement, répondre aux trois missions, soit, comme on le voit souvent en odontologie, demander à chaque enseignant de justifier d'activités de recherche, d'enseignement et de soins. Pour la première option, on peut imaginer que certains enseignants, particulièrement impliqués dans les laboratoires de recherche, soient dispensés de leurs vacations cliniques. Et cette situation est relativement fréquente. De même, on observe dans les CHU des médecins qui ont une activité clinique quasi-permanente et sont à ce titre exemptés d'activité de recherche et même d'enseignement à la faculté. Cette attitude considère que le CHU et la Faculté ont des collaborations permanentes pour une mission globale qui évite de comptabiliser, au cas par cas et vacation par vacation, la réalité de la triple mission des individus. Pour la seconde option, c'est le fait de remplir annuellement le « tableau de service » qui objective l'activité de chacun. Dès lors, c'est d'une certaine façon la foire d'empoigne qui commence : **comment faire tenir sur le tableau de service l'ensemble des activités effectivement réalisées** (y compris les tâches prises en compte par le référentiel national) dans le respect des vacations et celui de la répartition officielle d'enseignement ou

de pédagogie, de recherche ou d'activités cliniques, **la répartition officielle du temps universitaire et du temps hospitalier, sans oublier les vacations de soins privés... ? Et que dire du décompte horaire qui figure sur la feuille de paie ? Mission impossible.**

Cette difficulté récurrente, commune à toutes les facultés d'odontologie, ne peut être traitée que par un effort global d'harmonisation des tâches. Mais **dans certains cas la hiérarchie, pour des raisons pédagogiques, cliniques ou autres, cherche à modifier autoritairement les « tableaux de services » de certains enseignants** : ceux-ci sont sommés d'abandonner des vacations universitaires au profit de vacations cliniques, d'autres se voient contester l'intérêt ou la pertinence de leurs vacations de recherche, d'autres encore voient leur temps, consacré à des tâches administratives d'élus universitaires ou hospitaliers, contesté...

Une telle situation n'est pas acceptable et **les modifications de tableaux de service ne sauraient être envisagées ou validées sans l'accord des personnes concernées**. C'est du moins la position de notre syndicat. À l'heure où bien des pressions ont lieu, en particulier sur les tableaux de service des enseignants à temps partiel hospitalier et des AHU, le Syndicat Autonome des Enseignants en Odontologie, AutonomeSup, tenait à le rappeler. D'autant qu'il appartient à chaque enseignant de s'organiser pour faire évoluer sa carrière selon ses compétences et choix propres. ■

François UNGER
Secrétaire général d'AutonomeSup-
Odontologie
(SAEO)



Vie de la **CSEN**

CSEN

Novembre 2009

- 4 : audience auprès du ministre L. Chatel : revalorisation
- 12 : audience auprès du cabinet du ministre : revalorisation commission pédagogique (invitée : Nathalie Bulle)
- 13 : audience MEN : réforme de la formation et du recrutement des professeurs
- 24 : réunion CSEN cabinet du ministre : revalorisation
- 27 : audience MESR : mastérisation et formation des professeurs

Décembre 2009

- 1er : bureau et conseil confédéraux SAAM : vote électronique
- 8 : audience au MEN
- 9 : audience au MESR : mastérisation et formation des professeurs
- 16 : audience au MEN : revalorisation CTPMEN

SNE

Novembre 2009

- 17 au 19 : congrès à Arras
- 18 : MEN : audience « masterisation »
- 23 : MEN : audience DGRH

Décembre 2009

- 1 : Secrétariat général
- 4 : MEN : "plan grippe"
- 8 : audience avec Luc Chatel
- 9 : CESI : soirée européenne
- 16 : MEN : « masterisation »

AUTONOMESUP

Novembre 2009

- 4 : comité de suivi de l'application du Référentiel national d'équivalences horaires (MESR)
- 12 : audience avec B. Larrourou sur la rénovation de l'enseignement supérieur parisien
- 16 : CNESER : section permanente et commission scientifique permanente
- 18 : comité de suivi de la licence
- 23 : comité directeur d'AutonomeSup

Décembre 2009

- 4 : MESR : pandémie grippale
- 9 : MESR : réunion de travail sur la mastérisation (rédaction d'une circulaire de cadrage des masters enseignements)
- 15 : comité de suivi du Référentiel national d'équivalences horaires
- 21 : CNESER plénier : budget 2010 de l'enseignement supérieur circulaire concernant la mise en place des diplômes nationaux de master ouverts aux étudiants se destinant aux métiers de l'enseignement



SNALC

Novembre 2009

- 4 : CSLycées
CSCollège
- 9 : cabinet du ministre : réforme des lycées
DGRH : note de service sur les promotions
- 10 : bureau national
- 12 : CSE
ONISEP
cabinet ministériel : audience intersyndicale : documentation
- 16 : cabinet du ministre : réforme des lycées
- 18 : ONS : comité de pilotage
séance plénière
- 19 : commission enseignement technologique

- 24 : cpc n° 15
commission pédagogique
- 25 : IG : harmonisation de la notation des agrégés
cpc n° 20
AFDET
- 26 : cpc n° 6
intersyndicale : réforme des lycées
- 27 : cpc n° 3
- 28 : colloque « Vers un renouveau du collège unique ? » (association Lire-Ecrire)
- 30 : cpc n° 16

Décembre 2009

- 1 : FFECSA
- 2 : HCE
CSLycées
- 3 : Elections aux CTPC et au CNED
intersyndicale : réforme des lycées

- 4 : cpc n° 8
MESR : pandémie grippale
- 5 : UPS
- 7 : CIC
- 8 : bureau national
audience auprès du ministre L. Chatel : réforme des lycées
CLEMI
- 10 : cabinet du ministre : EPS
CSE
- 11 : cpc n° 3
- 14 : DGRH : CAPN certifiés 29ème base
- 15 : cpc n° 10
- 16 : ONS : comité de pilotage
séance plénière
CIC
- 17 : SAAM : vote électronique
Intersyndicale : réforme des lycées

Lexique

AFDET : Association Française pour le développement de l'Enseignement Technique

CAPN : Commission Administrative Paritaire Nationale

CIC : Comité Interprofessionnel Consultatif

CLEMI : Centre de Liaison de l'Enseignement et des Médias d'Information

CNED : Centre National d'Enseignement à Distance

CNESER : Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

CPC : Commission Professionnelle Consultative

CSE : Conseil Supérieur de l'Education

CSLycées : Commission Spécialisée des Lycées du CSE

CTPC : Comité Technique Paritaire Consultatif

CTPM : Comité Technique Paritaire Ministériel (CTPMEN : Education Nationale)

DGRH : Direction Générale des Ressources Humaines

FFECSA : Forces Françaises et Elément Civil Stationnés en Allemagne

HCE : Haut Conseil de l'Education

IG : Inspection Générale

MEN : Ministère de l'Education Nationale

MESR : Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
ONISEP : Office National d'Information Sur les Enseignements et les Professions

ONS : Observatoire national de la Sécurité

UPS : Union des Professeurs de Spéciales

SAAM : Service de l'Action Administrative et de la Modernisation